



## comment se passe la conciliation avec le jaf

Par **joa31**, le **18/02/2012** à **13:35**

Suite à ma précédente question concernant une procédure de divorce pour faute suite à une condamnation pénale pour violences volontaires sur moi meme et ma fille de 14 ans le tribunal a condamné mon mari a une interdiction de departement ou nous vivons ainsi que aucun contact avec ma fille et moi, mes deux garcons eux ne figurent pas du tout sur ce jugement cela veut dire qu on mon mari peut les contacter eux je ne comprends pas et je ne sais pas ce qu il faut faire, de plus est ce que le jaf sera au courant de cette procedure pénale au moment de la conciliation, mon avocate me parle d expertise psychiatrique pour mes garcons je n'y tiens pas sachant qu elles ne sont pas toujours partiales, et ils sont suivis par un psychologue. mon mari peut il obtenir un droit de visite et d hebergement malgré cette condamnation, et est il vrai qu'il ne faut pas exposer de griefs a l'encontre de l'autre conjoint au moment de la conciliation. merci pour votre réponse.

Par **Laure11**, le **19/02/2012** à **12:12**

Bonjour,

Vous avez un avocat, donc voyez avec lui, il connaît votre dossier.

Cdt